



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 17 juin 2021

OBJET :

DE-CDE-21-06-1-5) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES
ETUDES SCOLAIRES POUR LES ENCADRANTS

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-sept juin à dix-neuf heures
trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 10 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de
ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme ODDON,
Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme BOILOT, Mme THIRIET,
M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT,
Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. TOURNE, M. MOULY, M.
CAMELOT, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, M.
GAGNY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération du comité de la Caisse des écoles du 14 juin 2016 approuvant le règlement intérieur pour l'activité « Etudes scolaires » à destination du personnel encadrant ;

Considérant la modification des horaires scolaires et périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2021 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve le règlement des études scolaires à destination des encadrants.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé